

# Guide des lois régissant les relations de travail

## au Mexique

La législation sur les relations de travail protège le droit des travailleurs du Mexique de devenir membre d'un syndicat, de former un syndicat ainsi que de participer à des négociations et à des actions collectives.

La législation sur les relations de travail favorise l'établissement de relations saines entre les travailleurs, les syndicats et les employeurs.

Conformément à la législation, les travailleurs étrangers, y compris ceux qui n'ont pas de permis de travail valide, ont droit à la même protection que les autres travailleurs sauf que les travailleurs étrangers ne peuvent pas devenir dirigeants syndicaux.

### Les travailleurs ont le droit :

- de former un syndicat ou d'en devenir membre;
- de soutenir les syndicats;
- de négocier en groupe les salaires, les heures et les conditions de travail;
- d'élire des dirigeants syndicaux;
- d'élire des représentants d'unités de négociation;
- d'aider d'autres employés à influencer sur les salaires, les heures et les conditions de travail;
- de faire la grève, sous certaines conditions.



### Être membre d'un syndicat est-il un droit constitutionnel?

La Constitution du Mexique protège vos droits en matière de :

- liberté de réunion;
- liberté d'association;
- liberté d'expression.

La Constitution du Mexique est la première constitution au monde à protéger les droits des travailleurs et des employeurs d'être membres d'une organisation. La Constitution comprend

également des dispositions protégeant le droit des travailleurs au salaire minimum et à un salaire égal pour les hommes et les femmes. Pour plus d'information sur les normes de travail minimales, consultez le [Guide des normes de travail minimales, des retenues salariales et des indemnités de départ en cas de congédiement injuste au Mexique](#).

### Qu'est-ce qu'un syndicat et que peut-il faire pour moi?

Un syndicat est une association d'employés créée pour évaluer, améliorer et défendre les intérêts des employés, ce qui comprend la négociation de meilleurs salaires, avantages et conditions de travail.

#### Les syndicats :

- vous représentez auprès de votre employeur;
- négocient les salaires, les avantages sociaux et les conditions de travail, ce qu'on appelle des conventions collectives;
- veillent à ce que les conventions collectives soient respectées.



### Quels sont les avantages à devenir membre d'un syndicat?

Devenir membre d'un syndicat comporte de nombreux avantages, y compris celui d'obtenir un salaire plus élevé, des avantages plus intéressants et de meilleures conditions de travail.

Devenir membre d'un syndicat nécessite tout de même un investissement, que ce soit le paiement des cotisations syndicales ou la participation aux grèves lorsque nécessaire.

Aucun travailleur n'est tenu par la loi d'être membre ou non d'un syndicat.

### Qu'est-ce qu'une convention collective?

Une convention collective est une entente conclue entre les syndicats et les employeurs de façon à établir les conditions de travail, telles que les salaires et les heures de travail.

Seuls les syndicats peuvent négocier les conventions collectives avec les employeurs.

Une convention collective vise tous les travailleurs d'une entreprise, y compris les gestionnaires et les employés sans contrat de travail, à moins que le contraire ne soit indiqué dans la convention collective.

Si l'employeur refuse de signer une convention collective, les travailleurs peuvent, comme moyen de négociation, faire la grève.

De plus, le syndicat et l'employeur peuvent ajouter une « clause d'exclusion » à la convention collective.

Si la convention collective comprend une « clause d'exclusion », tout travailleur qui quitte le syndicat ou qui en est expulsé peut être congédié.



### **Comment faire reconnaître un syndicat**

Les syndicats doivent déposer leur demande d'accréditation au secrétariat du Travail et des Services sociaux (Secretaría del Trabajo y Previsión Social) dans les États qui relèvent de la compétence fédérale, et auprès de la commission de conciliation et d'arbitrage (Junta de Conciliación y Arbitraje) dans les États qui relèvent de l'autorité régionale de façon à être reconnus et à pouvoir négocier avec les employeurs.

Pour être reconnu, un syndicat doit compter au moins 20 membres.

Les travailleurs doivent présenter les documents suivants au secrétariat du Travail et des Services sociaux ou à la commission de conciliation et d'arbitrage :

- 1) Deux copies autorisées du procès-verbal d'une réunion des membres;
- 3) Deux copies de la liste des adresses, des noms et des employeurs de tous les membres;
- 4) Deux copies des règlements du syndicat;
- 5) Deux copies autorisées du procès-verbal de la réunion au cours de laquelle le conseil d'administration a été élu.

Dans les municipalités où le nombre de travailleurs d'une profession donnée est inférieur à 20, un syndicat peut être formé par des travailleurs de différentes professions.

La dissolution d'un syndicat peut se faire si les deux tiers des membres votent en faveur de la dissolution ou lorsque le terme prévu dans le règlement est échu.

### **Quels droits ai-je en tant que membre d'un syndicat?**

Vous avez le droit d'être mis au courant de la situation financière du syndicat lors d'une assemblée générale, tous les six mois.

### **Est-ce que je peux être expulsé d'un syndicat?**

Votre syndicat ne peut vous expulser que lors d'une réunion où tous les membres sont présents et au cours de laquelle vous pouvez présenter une défense.

### **Que puis-je faire si je suis membre d'un syndicat et que mes droits ne sont pas respectés?**

Si vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez :

- en faire part au syndicat;
- vous adresser au S afin de recevoir des conseils gratuitement;
- déposer une demande à la commission de conciliation et d'arbitrage;
- déclencher la grève avec d'autres membres du syndicat;
- faire un piquet de grève avec d'autres membres du syndicat.

### **Votre employeur ne peut pas exercer de représailles contre vous parce que vous revendiquez vos droits en tant que travailleur.**

Il y a « représailles » quand l'employeur change la nature de votre emploi, votre salaire ou vos heures de travail ou qu'il vous congédie parce que vous exercez vos droits.

Votre employeur ne peut pas exercer de représailles contre vous si vous :

- vous prévaliez des garanties juridiques;
- devenez membre d'un syndicat ou si vous en formez un;
- faites la grève légalement.

Si l'une de ces situations se présente, faites-en part à votre syndicat ou à la commission de conciliation et d'arbitrage.

### **La commission de conciliation et d'arbitrage**

La commission de conciliation et d'arbitrage aide les travailleurs et les employeurs à régler leurs différends dans le domaine du travail.

Si votre employeur ne respecte pas tous vos droits, vous pouvez présenter une demande à la commission fédérale ou régionale de conciliation et d'arbitrage.

Si un employeur ne respecte pas la convention collective qu'il a signée, le syndicat peut présenter une demande à la commission régionale de conciliation et d'arbitrage.

Pour plus d'information sur les commissions de conciliation et d'arbitrage, consultez le [Guide du règlement des conflits de travail au Mexique](#).

### **Aide juridique gratuite**

Les travailleurs ont droit à l'aide juridique gratuite :

- du bureau fédéral du défenseur des droits des travailleurs (Procuraduría Federal de la Defensa del Trabajo — PROFEDET), qui relève du secrétariat du Travail et des Services sociaux, si le différend relève de la compétence fédérale;
- d'organismes d'État du même genre pour les problèmes locaux.

Pour plus d'information, consultez le [Guide du règlement des conflits de travail au Mexique](#).

### **Les travailleurs ont le droit de faire la grève.**

Une grève se produit lorsque les employés arrêtent de travailler.

- Pour qu'il y ait grève, plus de 50 % des travailleurs doivent avoir voté en faveur de la grève.
- Le syndicat peut déclencher la grève si l'employeur ne respecte pas la convention collective en vigueur, pour signer une nouvelle convention ou pour faire respecter la convention en vigueur.
- Un syndicat peut déclencher la grève pour offrir son soutien à un autre syndicat qui est en grève. C'est ce qu'on appelle une « grève de solidarité ».
- Le syndicat doit informer l'employeur du jour et de l'heure du déclenchement de la grève par l'entremise de la commission de conciliation et d'arbitrage.
- Ces renseignements doivent être transmis au moins six jours avant la date de suspension des activités (dix jours d'avance dans le cas des services publics).

La législation du travail du Mexique ne contient aucune disposition sur les ralentissements de la production et les autres tactiques du même genre.



Commission de coopération  
dans le domaine du travail